

Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

28 mai 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Région transfrontalière	4
Signature du contrat de territoire du sud-ouest lémanique.....	4
Genève-Confédération	5
Réserves sur une législation fédérale sur les heures d'ouverture des magasins.....	5
Genève	6
Mise en œuvre de l'IN 146 : le Conseil d'Etat demande l'examen rapide du PL 11138.....	6
Mise en place de conditions favorables au bon déroulement du Mondial 2014.....	6
Création d'une zone de développement 4B à Bardonnex	7
L'inspection cantonale des finances devient le service d'audit interne de l'Etat	7
Adaptation réglementaire concernant la commission consultative sur les questions énergétiques.....	8
Aides financières à diverses entités actives dans le domaine de la prévention des maladies et la promotion de la santé.....	8
Soutien à l'association Caritas Genève pour le programme Voie 2	9
Soutien à l'action contre le racisme dans le cadre du programme d'intégration cantonal.....	9
Changements d'élus municipaux au mois de mai 2014	9
Nominations.....	11
Création du service des affaires extérieures et fédérales et nomination de sa directrice	11
Nomination d'un administrateur provisoire pour la commune de Vandœuvres.....	12
Renouvellement des conseils d'administration des institutions de droit public.....	12
Entrée en vigueur de lois	14
Agenda des invitations à la presse	15

Région transfrontalière

Signature du contrat de territoire du sud-ouest lémanique

Le Conseil d'Etat a signé le contrat de territoire du sud-ouest lémanique assurant ainsi la continuité de la collaboration transfrontalière pour la préservation des ressources en eau initiée en janvier 2006 par le lancement du contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique (2006-2012). Il s'appuie sur le nouveau protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise, adopté en décembre 2012.

Ce contrat de territoire couvre une superficie de 226 km² définie par le bassin versant de douze cours d'eau se jetant dans le lac Léman : le Pamphiot, les Fossaux, le Redon, le Dronzet, le Foron, le Vion, le Mercube, les Dumonts, les Pâquis, la Vorze, les Léchères et l'Hermance. Ainsi 29 communes sont concernées (25 communes françaises et 4 communes suisses).

Signé pour une durée de 5 ans, ce contrat est composé de 83 actions pour un montant total prévisionnel de 16,13 millions d'euros. L'Etat de Genève, par son département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, s'engage à participer techniquement et financièrement à diverses actions franco-suisse pour un montant total de 601'616 euros. La direction générale de l'eau, plus particulièrement le service de renaturation des cours d'eau, se chargera du suivi technique et financier des actions.

La mise en œuvre de ces actions a pour but de garantir une eau de qualité gérée durablement de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Des actions de revitalisation de rivières, de berges du lac, de marais et de forêts sont prévues. Elles permettront de valoriser ces milieux, de gérer les risques d'inondations et d'offrir à la population un environnement sain.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Wisard, directeur du service de renaturation des cours d'eau, direction générale de l'eau, DETA, ☎ 079 964 49 03.

Réserves sur une législation fédérale sur les heures d'ouverture des magasins

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, concernant la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la [motion Lombardi](#).

Le Conseil fédéral propose en effet une loi fédérale fixant un standard minimal pour les heures d'ouverture des magasins, à savoir du lundi au vendredi de 6h à 20h et le samedi de 6h à 19h.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève la perte de la souveraineté des cantons. En effet, cette nouvelle loi fédérale impliquerait pour Genève un élargissement des heures d'ouverture des magasins durant la semaine, ainsi que le samedi. Or, si une extension des heures d'ouverture des commerces peut s'avérer souhaitable, elle doit s'effectuer dans le cadre de négociations avec les partenaires sociaux et non être imposée au niveau fédéral sans un examen attentif des caractéristiques de notre canton.

Ainsi, les spécificités propres à chaque canton plaident amplement pour une solution en matière des heures d'ouverture des magasins qui soit adaptée au niveau cantonal.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Epalle, secrétaire général adjoint chargé des questions économiques, DSE, ☎ 022 546 88 09.

Mise en œuvre de l'IN 146 : le Conseil d'Etat demande l'examen rapide du PL 11138

Le Conseil d'Etat a fait un nouveau point sur les conséquences de l'initiative populaire « [Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois !](#) » (IN 146), [acceptée le 18 mai dernier](#) par les citoyennes et citoyens du canton.

Dans ce cadre, afin de minimiser les défauts matériels qui empêchent une mise en œuvre cohérente de cette initiative, susceptible de préjudicier fortement les jeunes adultes de 18 à 25 ans et de remettre en cause la communauté tarifaire intégrale Unireso, le Conseil d'Etat a prié la commission des transports du Grand Conseil de bien vouloir réactiver rapidement l'examen parlementaire du projet de loi modifiant la loi sur les transports publics genevois (LTPG), actuellement gelé devant cette commission.

La correction la plus importante du [projet de loi 11138](#), adopté le 13 mars 2013 par le Conseil d'Etat (voir [point de presse](#)), consiste à rétablir le tarif junior pour l'acquisition des abonnements par les jeunes adultes entre 18 ans et 25 ans afin d'être compatible avec les règles de l'Union des transports publics au niveau suisse.

Pour le reste, le Conseil d'Etat analyse actuellement, avec les opérateurs concernés, l'Office fédéral des transports et Unireso, les mesures visant à la mise en œuvre de cette initiative.

Le Conseil d'Etat communiquera ultérieurement sur les mesures retenues à cet égard.

Pour toute information complémentaire : M. David Favre, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 022 327 96 05.

Mise en place de conditions favorables au bon déroulement du Mondial 2014

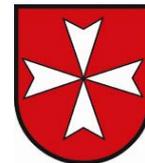
Comme il l'avait déjà fait lors du Mondial 2010 et de l'Euro 2012, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté visant à aménager les conditions-cadres favorables au bon déroulement du Mondial 2014 et des manifestations liées à cet événement. L'idée est de rappeler les différentes dispositions légales et réglementaires en la matière ainsi que les obligations des autorités cantonales et communales et celles des organisateurs.

L'arrêté prévoit notamment que la fermeture des sites doit intervenir au plus tard à 01h00 en semaine et à 02h00 les samedis et dimanches matins, et qu'aucune animation ou spectacle (y compris télévision, écran, etc.) n'est autorisée sur les terrasses des établissements publics.

Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022 327 92 11, s'agissant des questions relatives à l'ordre public, ou M. Jean Genolet, directeur du service du commerce, DSE, ☎ 022 388 39 26, s'agissant des questions relatives au commerce et à l'industrie.

Création d'une zone de développement 4B à Bardonnex

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand-Conseil un projet de modification des limites de zones à la route d'Anney sur la commune de Bardonnex. D'une superficie d'environ 16'700 m², le périmètre est actuellement situé en zone agricole. Ce projet prévoit la création d'une zone de développement 4B destinée à du logement et des activités sans nuisances, en continuité avec la zone du village existant et en bordure de la frontière.



Les terrains concernés offrent peu d'intérêt pour l'agriculture en raison de leur taille restreinte et de leur enclavement dans la zone à bâtir. Bien intégré au village de Croix-de-Rozon, ils présentent par contre un intérêt majeur à être urbanisé. Cela a été confirmé dans le cadre de l'étude sur l'inventaire des parcelles enclavées (IPE) de 2008 ainsi que dans le cadre de l'Etude d'aménagement en vue des modifications des limites de zones dans les communes d'Anières, Bardonnex, Collex-Bossy, Puplinge et Troinex, d'avril 2012. En cette période de pénurie de logements, le déclassement de périmètres restreints de terrains agricoles enclavés permet aux communes de la campagne genevoise de participer à l'effort général de création de logements.

L'implantation de nouveaux logements à proximité immédiate des infrastructures et équipements publics existants contribue aussi à assurer un développement mesuré des villages, répondant aux besoins de la population locale.

L'enquête publique, ouverte du 5 juillet au 4 septembre 2013, a suscité deux lettres d'observation. Le 19 novembre 2013, le Conseil municipal de la commune de Bardonnex a préavisé favorablement ce projet à l'unanimité.

Pour toute information complémentaire: M. Jean-Luc Gauthey, chef de service, direction du développement urbain – rive gauche, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 67.

L'inspection cantonale des finances devient le service d'audit interne de l'Etat

Compte tenu de l'entrée en vigueur, fixée au 1^{er} juin 2014, de la [loi sur la surveillance de l'Etat du 13 mars 2014](#), le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale. Les modifications réglementaires, qui sont de nature technique, concrétisent le nouvel intitulé de la loi et le changement de dénomination de l'inspection cantonale des finances (ICF), qui devient le service d'audit interne de l'Etat de Genève.

Les nouveautés introduites par cette loi avaient été présentées dans leurs grandes lignes lors du [point de presse du Conseil d'Etat du 17 avril 2013](#). S'agissant du nouveau service d'audit interne, celui-ci est chargé d'assister le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans l'accomplissement de leur mission de surveillance. L'audit interne a pour but d'évaluer l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle, des processus de gestion des risques ainsi que de gouvernance, et de contribuer à leur amélioration continue.

Les dispositions transitoires de la loi prévoient que durant une période de deux ans, à savoir pour les exercices 2014 et 2015, le service d'audit interne de l'Etat de Genève assure encore la révision des comptes de l'Etat, dans la continuité de l'ICF. Par la suite, la révision sera confiée à une grande société d'audit externe.

Pour toute information complémentaire : Mme Laura Bertholon, secrétaire générale adjointe, DF, ☎ 022 327 98 23.

Adaptation réglementaire concernant la commission consultative sur les questions énergétiques

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement modifiant le règlement de la commission consultative sur les questions énergétiques. Le nouveau règlement prévoit d'intégrer dans la composition de la commission un représentant de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Cette désignation doit permettre de favoriser la coordination entre les deux politiques publiques concernées.

Le projet prévoit également de conférer au Conseil d'Etat une plus grande latitude dans la désignation du nombre de membres siégeant au sein de la commission, afin de ne pas excéder le nombre maximal de 20 membres fixé par la loi sur les commissions officielles.

La commission consultative sur les questions énergétiques est chargée d'émettre des avis ou de formuler des propositions à l'intention du Conseil d'Etat sur les questions relatives à la politique cantonale de l'énergie.

Pour toute information complémentaire : M. Olivier Epelly, directeur général, office cantonal de l'énergie, DALE, ☎ 022 327 93 64.

Aides financières à diverses entités actives dans le domaine de la prévention des maladies et la promotion de la santé

Le Conseil d'Etat a accordé pour l'année 2014 des aides financières d'un montant total de 223'715 francs à huit entités actives dans le domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé : la fondation Entraide protestante Suisse (EPER), l'association Stop suicide, l'association Trajectoires, la Fédération romande des consommateurs, l'association Urban Training, l'association Pro Vélo Genève, l'Association pour la promotion des droits humains (ADPH) et l'association Aspasia.

Ces aides financières serviront à mettre en œuvre des prestations en lien avec la promotion de la santé et la prévention des maladies et avec la sécurité sanitaire. Les prestations financées viseront à promouvoir la santé auprès de la population migrante, favoriser une alimentation saine chez les personnes âgées et la population migrante, promouvoir la santé mentale en facilitant l'accès à une démarche thérapeutique pour tous, prévenir le suicide chez les jeunes, promouvoir une activité physique régulière chez les enfants et les adultes en favorisant l'utilisation du vélo au quotidien et prévenir les infections sexuellement transmissibles auprès des jeunes hommes migrants exerçant une prostitution de manière opportuniste.

Pour toute information complémentaire : M. Jacques-André Romand, médecin cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 50 00.

Soutien à l'association Caritas Genève pour le programme Voie 2

Le Conseil d'Etat a accordé un montant de 50'000 francs pour l'année 2014 à l'association [Caritas Genève](#) pour son projet Voie 2.

CARITAS Genève

Initié en 2006, Voie 2 est un programme de formation et d'insertion professionnelle destiné aux jeunes de 15 à 25 ans en rupture scolaire ou professionnelle. Il vise à les réintégrer en leur proposant une formation qualifiante dans les métiers de la vente ou du travail administratif.

Pour le gouvernement genevois, la réinsertion de jeunes personnes en rupture scolaire ou professionnelle constitue un enjeu majeur. Il s'agit de favoriser leur accès au marché du travail afin de leur permettre, à terme, de mener un parcours de vie indépendant de l'aide sociale. A cet égard, les résultats obtenus dans le cadre du programme Voie 2 sont très satisfaisants.

Cette aide financière s'inscrit dans le cadre du [programme public](#) C03, « Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale ».

Pour toute information complémentaire : Mme Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion, direction générale de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 66.

Soutien à l'action contre le racisme dans le cadre du programme d'intégration cantonal



**Centre
Ecoute
Contre le
Racisme**

Dans le cadre du programme d'intégration cantonal, soutenu par l'Office fédéral des migrations, une aide financière de 51'000 francs a été accordée à la coordination genevoise « Ecoute contre le racisme » pour l'année 2014.

Cette somme sera versée chaque année jusqu'en 2017 pour développer le [centre de consultation genevois Ecoute contre le racisme](#). En 2014, la priorité sera donnée à la campagne de communication de cette institution ainsi qu'à

son installation dans de nouveaux locaux.

Pour toute information complémentaire : M. Yves de Matteis, chargé de projets, bureau de l'intégration des étrangers, OCPM, DSE, ☎ 022 546 74 83.

Changements d'élus municipaux au mois de mai 2014

Dans le courant du mois de mai 2014, le service des votations et élections a effectué quatre changements d'élus municipaux :

Ville de Genève : M. Christian Zaugg, démissionnaire de la liste « Ensemble à gauche, solidaritéS, PdT, Indépendants, DAL, La Gauche, Parti Communiste, ACTE », a été remplacé par Mme **Sophie Scheller** ; Mme Salika Wenger, démissionnaire de la liste « Ensemble à gauche, solidaritéS, PdT, Indépendants, DAL, La Gauche, Parti Communiste, ACTE », a été remplacée par Mme **Hélène Ecuyer**.

En l'absence de « viennent-ensuite » sur la liste électorale, deux élections complémentaires par dépôt prioritaire conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#) ont eu lieu dans les communes suivantes :

Lancy : Mme **Céline Rosselet** a été élue sans scrutin sur la liste « Les Socialistes », suite à la démission de M. Cyril Mizrahi.

Pregny-Chambésy : Mme **Noëlle Genser** a été élue sans scrutin sur la liste « L'entente communale de Pregny-Chambésy », suite à la démission de M. Christian Rudolf.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, CHA,
☎ 022 327 95 09.*

Nominations

Création du service des affaires extérieures et fédérales et nomination de sa directrice

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'Etat lors de la création du département présidentiel, le service des affaires fédérales et intercantionales, le service des affaires extérieures ainsi que le service du projet d'agglomération fusionnent pour former une seule entité : le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Le SAEF rassemblera et renforcera l'ensemble des compétences cantonales relatives à la coopération transfrontalière et intercantonale ainsi qu'à la promotion des intérêts genevois à Berne. Il sera notamment chargé d'accompagner le développement de la région franco-valdo-genevoise et de la [Métropole lémanique](#).

Cette fusion, effective à compter du 1^{er} juin 2014, permettra d'accroître les synergies de collaboration, l'efficacité et la lisibilité de ce domaine d'activité, afin de mieux répondre aux enjeux régionaux et fédéraux.



Mme **Anna-Karina Kolb** a été nommée au poste de directrice du nouveau service des affaires extérieures et fédérales.

Agée de 46 ans, Mme Kolb dirige depuis 2011 le service des affaires extérieures. Elle a auparavant exercé comme attachée aux questions européennes et aux affaires économiques au sein de l'Etat. Titulaire d'une licence en sciences politiques et d'un *master* en études européennes de l'Université de Genève, elle bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de la coopération transfrontalière ainsi que de l'intégration régionale et européenne.

Dans ses nouvelles fonctions, Mme Kolb aura notamment la responsabilité d'organiser le SAEF de manière à permettre une gestion dynamique de l'ensemble des organismes et démarches de coopération transfrontalière, intercantonale et fédérale, au service de la politique extérieure du canton de Genève.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, PRE,
☎ 022 546 54 00.

Nomination d'un administrateur provisoire pour la commune de Vandœuvres

Le Conseil d'Etat a nommé M. **Bertrand Reich** en qualité d'administrateur provisoire de la commune de Vandœuvres, à compter du 11 juin 2014. Cette désignation fait suite à l'empêchement de Mme Goudrou-Labourdette d'exercer momentanément ses fonctions d'adjointe au maire pour des raisons de santé.



Cette décision intervient en application de l'article 81 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1994 (LAC - B 6 05) qui prescrit que si les autorités d'une commune ne peuvent pas être régulièrement constituées, ou sont momentanément empêchées d'exercer leurs fonctions, le Conseil d'Etat désigne un ou plusieurs administrateurs jusqu'à ce que la situation normale soit rétablie et fixe leurs attributions.

L'administrateur provisoire désigné par le Conseil d'Etat dispose d'une grande expérience en matière de gestion communale :

M. Bertrand Reich, avocat de profession, a été conseiller municipal de la commune du Grand-Saconnex du 1^{er} janvier 1994 jusqu'au 31 mai 2001 et ensuite adjoint au maire de la commune d'Aire-la-Ville du 1^{er} juin 2007 au 31 mars 2013.

Le mandat de l'administrateur provisoire consistera à appuyer l'exécutif de la commune à expédier les affaires courantes, sous l'autorité du maire, jusqu'au retour de Mme Goudrou-Labourdette ou jusqu'à l'assermentation des nouveaux magistrats de ladite commune, suite aux élections municipales 2015.

Le Conseil d'Etat exprime sa vive reconnaissance à l'administrateur provisoire désigné qui a bien voulu accepter d'assumer cette charge publique, en dépit de ses autres contraintes professionnelles et personnelles. Il exprime également ses plus sincères souhaits de bon rétablissement à Mme Goudrou-Labourdette.

Pour toute information complémentaire : M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes, PRE, ☎ 022 546 72 41.

Renouvellement des conseils d'administration des institutions de droit public

Le Conseil d'Etat a poursuivi le renouvellement, dont les précédentes étapes ont eu lieu les [30 avril](#), [7 mai](#), [14 mai](#) et [21 mai](#) derniers, des membres des conseils d'administration des institutions de droit public pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018.

Conseil d'administration de la Maison de Vessy

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : Mme Loly Bolay (*), présidente, M. Alain Dupont (*), Mme Monia El-Fituri (*), Mme Marie-Christine Kössler, vacant.
- Membres désignés par le Grand Conseil : M. Anouar Belkhodja, M. Xavier Carlo (*), Mme Jennifer Conti (*), M. Philippe Decrey (*), M. Patrick-Etienne Dimier (*); M. Pascal Uehlinger; M. François Velen (*).
- Membre représentant le Conseil administratif de la Ville de Genève : Mme Jocelyne Haller.
- Membre représentant l'Hospice général : Mme Sophie Florinetti.
- Membres élus par le personnel : M. Thierry Daviaud (*), Mme Patricia Berthet.
- Membre élu par les pensionnaires : Mme Thérèse Peyer.

* nouveau membre.

Le Conseil d'Etat a en outre désigné Mme **Loly Bolay** en tant que présidente du conseil d'administration de la Maison de Vessy. Ayant une expérience de 22 ans dans le domaine bancaire, Mme Bolay a par la suite occupé différentes fonctions au sein d'une grande multinationale française. Devenue indépendante dans le domaine de la restauration et du *catering*, Mme Bolay a déjà siégé cinq ans au conseil de fondation d'un grand EMS du canton.

Le Conseil d'Etat tient encore à exprimer sa profonde gratitude à Mme **Janine Hagmann**, qui a œuvré avec un engagement sans faille en tant que présidente du conseil d'administration. Son implication personnelle dans de nombreux projets de la Maison de Vessy ont permis de relever avec grande satisfaction les différents défis qui se sont présentés ces dernières années. Le Conseil d'Etat remercie vivement Mme Hagmann pour l'ensemble de ses activités en faveur des personnes âgées au sein de la Maison de Vessy.

Conseil d'administration de l'office cantonal des assurances sociales

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Steeves Emmenegger, président, M. Patrick Hendier (*), vacant.
- Membres désignés par le Grand Conseil : M. Jacques Robert, vacant.
- Membres représentant les partenaires sociaux : Mme Martine Bagnoud, M. Nicolas Rufener (*).
- Membres élus par le personnel : M. Alain Magnenat, M. Matthieu Lazzerini.

* nouveau membre.

Commissions officielles et conseils de fondation

Le Conseil d'Etat a également poursuivi le renouvellement des commissions officielles pour la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018, conformément à la [loi sur les commissions officielles \(LCOF\) du 18 septembre 2009](#) :

- conseil de fondation du Théâtre de Carouge/Atelier de Genève ;
- conseil de fondation de l'Orchestre de la Suisse romande ;
- conseil de la Fondation du collège moderne ;
- conseil de la Fondation romande pour le cinéma ;
- conseil de la Fondation « Culture et rencontre » ;
- conseil de la Fondation C.-F. Ramuz ;
- conseil de fondation pour le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- conseil de la Fondation la Bâtie – Festival de Genève ;
- conseil de la Fondation Bodmer ;
- conseil de la Fondation pour l'avenir ;
- commission d'examens des notaires ;
- commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien ;
- commission d'examens des avocats ;
- commission de surveillance des huissiers judiciaires ;
- commission cantonale pour les expériences sur animaux ;
- commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques.
- conseil de la Fondation Neptune

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la loi suivante :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTRÉE EN VIGUEUR
Loi du 13.03.2014 sur la surveillance de l'Etat (LSurv) (D 1 09) (L11150)	Conseil d'Etat	1 ^{er} juin 2014

Le lien hypertexte vers la loi sera activé le jour de sa parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
4 juin 16h00	Inauguration des mini-chantiers 2014	Parc des Franchises 40, avenue de Châtelaine	DETA	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10
10 juin 15h00	GEothermie2020	Salle Nicolas Bogueret 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA DALE	Grégoire Pralong ☎ 022 456 76 13 ou 076 376 73 79
10 juin 18h00	Inauguration de la sculpture « the wise », 2 ^e œuvre du projet art & tram	Angle route de Chancy-chemin Gustave-Rochette, arrêt Onex du tram 14	DIP	Geneviève Bridel ☎ 022 546 66 68
11 juin <i>Heure à déterminer</i>	Présentation du programme de législature du Conseil d'Etat	Salle des Fiefs de l'Hôtel de Ville	CE	Nicolas Merckling (PRE) ☎ 022 327 90 80 ou 078 684 01 54
13 juin 11h00	Remise des prix 2014 du concours genevois du développement durable	Sur le site de la société Biogaz Mandement route de Peney 82	PRE	Jean-Pierre Tombola ☎ 022 388 19 42
21 juin 11h00	Présentation de nouveaux accès à l'eau	Plage du Vengeron 284, route de Lausanne	DETA	Leyla Caragnano ☎ 022 546 76 14 ou 079 220 56 25
18 septembre 11h30	Renaturation de la Drize	Troinex <i>(lieu exact à confirmer)</i>	DETA	Leyla Caragnano ☎ 022 546 76 14 ou 079 220 56 25